confiance et favoriseront une diminution des dépenses consacrées aux armements. Un tel dialogue pourrait aussi déboucher sur la création de registres régionaux répondant aux préoccupations et aux conditions spécifiques à chaque région comme l'Europe, les Amériques, l'Afrique et l'Asie-Pacifique.

Le problème des mines terrestres fait aussi partie du défi de la gestion des armes classiques. Le Canada a une approche en deux volets.

Premièrement, nous oeuvrons activement en faveur d'une interdiction générale des mines terrestres antipersonnel. Depuis qu'il a annoncé, en janvier 1996, un moratoire sur la production, l'exportation et l'utilisation opérationnelle (sauf à des fins de formation) des mines terrestres antipersonnel, le Canada est le chef de file international de la campagne visant à éliminer ces instruments de guerre et de souffrance. Le Canada s'est fait l'ardent défenseur d'une convention internationale interdisant la production, le transfert, le stockage et l'emploi de mines terrestres antipersonnel. En moins de 12 mois, la communauté internationale a réalisé l'objectif sans précédent de concrétiser l'idée d'un traité interdisant les mines terrestres. Le texte final de la « Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction » a été officiellement accepté par le ministre des Affaires étrangères, M. Lloyd Axworthy, le 26 septembre, à la suite d'une dernière série de négociations. Le traité a été ouvert à la signature à une conférence qui s'est tenue du 2 au 4 décembre à Ottawa. Environ 100 pays devraient être présents et signer le traité.

Deuxièmement, nous sommes en voie de ratifier les protocoles II et IV de la convention internationale qui réglemente l'utilisation des mines terrestres — la Convention sur certaines armes classiques. Cet instrument demeure important, surtout pour les pays qui ne désirent pas encore signer le Traité d'Ottawa.

Le Canada a joué un rôle prépondérant dans l'obtention de la reconduction indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Canada s'efforce de persuader d'autres pays de ratifier le traité afin qu'il puisse entrer en vigueur sans tarder. Ayant ratifié la Convention sur les armes chimiques en septembre 1995, le Canada a maintenant institué une Autorité nationale au MAECI qui servira de centre de liaison avec le secrétariat international de la Convention à La Haye.

Le Canada s'inquiète que la trop grande ampleur des dépenses militaires dans les pays en développement ne réduise les maigres ressources publiques servant à répondre aux besoins fondamentaux de la population. Le Canada ne peut agir efficacement seul. Il s'efforcera donc de résoudre cette question au niveau des institutions multilatérales de concert avec des partenaires du développement et des nations ayant une optique commune. En mars 1997, le Canada a coparrainé et organisé, avec le comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), un symposium d'experts provenant de pays en développement et de pays donateurs, d'institutions financières internationales ainsi que de l'ONU sur le sujet des dépenses militaires dans les pays en développement. Le symposium a cerné certains